

Règlement du Concours des Lycéens

Préambule : Le concours des lycéens du Forum Philo Le Monde-Le Mans invite chaque participant à contribuer à la thématique du forum philo en donnant libre cours à sa réflexion et à son imagination conduisant à une production littéraire.

Article 1 - Organisateur : l'association du Forum Philo Le Monde-Le Mans

Article 2 - Public concerné : tous les lycéens des établissements intéressés (y compris de l'extérieur du département).

Article 3 - Thème : celui du Forum Philo Le Monde-Le Mans de l'année en cours.

Article 4 - Modalités de participation :

La proposition de concours et le règlement sont transmis aux établissements avant l'été ; les informations se trouvent également sur le site internet de l'association.

Un référent (enseignant, documentaliste, etc.) doit organiser la présélection de productions au sein de son établissement.

- Contraintes pour les concurrents :

- * Titre : inspiré du thème
- * 15 000 signes maximum
- * Écriture libre

Le texte peut éventuellement être écrit de façon collaborative (à 3 maximum par texte)

- Un jury interne à l'établissement est à constituer par le référent : 2 professeurs ou éducateurs et 2 élèves (non concurrents) de sections différentes.

- Le référent veillera à organiser la sélection des productions en conservant l'anonymat des concurrents.

- Le référent peut éventuellement faire partie du jury interne à l'établissement à la condition expresse qu'il garantisse ne pas connaître les noms des concurrents pour délibérer, dans les mêmes conditions que les autres membres du jury.

- Les productions des élèves doivent parvenir au jury interne au plus tard la semaine avant les vacances scolaires de Noël (date précise à déterminer par le référent pour chaque établissement).

- Le jury sélectionne au maximum 3 textes pour l'établissement et les propose classés

Article 5 - Date limite de participation : Les productions sélectionnées doivent être transmises par l'enseignant référent à l'adresse mail

« forumphilo.lemondelemans@gmail.com »

avant le 16 janvier 2026, en suivant la procédure de l'article 6.

Article 6 – Procédure de transmission des productions

- a. Le message électronique du référent comportera :
 - Le nom, l'adresse et le n° de tel de l'établissement
 - Les nom, prénom et n° de tel du référent
 - Une adresse électronique fiable pour tout échange

- b. Le référent transmettra en pièce(s) jointe(s) :
 - Chaque production sélectionnée sous format .doc
 - Le classement de chaque production par le jury interne (1^{er}– 2^{ème} – 3^{ème} (maximum))
 - Le niveau et nom de la classe participante, les nom et prénom de l'auteur de chaque production

Article 7 – L'association désigne en amont l'un de ses administrateurs pour gérer la réception des productions et les transmettre à tous les membres du jury final. Cet administrateur attribuera un nouveau code garantissant l'anonymat de chaque production avant transmission au jury final, et conservera les renseignements qui seront nécessaires si l'une des productions est désignée lauréate.

Article 8 - Le jury final, se réunissant **entre le 17 Janvier 2026 et au plus tard le 23,** présidé par le président de l'association, est composé de :

- 3 membres de l'association non enseignants
- 3 enseignants ou enseignants retraités
- 3 étudiants de l'université du Maine

Aucun membre du jury final ne peut faire également partie la même année d'un jury interne à un établissement participant.

Article 9 – Proclamation des résultats : le texte lauréat sera valorisé au cours de la manifestation du Forum Philo. Les productions distinguées par le jury seront mises en ligne sur le site de l'association, après une demande de correction si nécessaire. Une série de livres sera offerte par l'association et une invitation au buffet d'inauguration sera faite. Une visite du siège du journal Le Monde à Paris sera organisée pour le(s) lauréat(s) sous réserve de disponibilité d'accueil.

Article 10 – Chaque participant autorise l'association à mettre en ligne sa production et l'étudiant lauréat autorise l'association à utiliser sa production et son prénom à toute démarche de communication de l'association.

Article 11 – Annulation : L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours sans que sa responsabilité ne se trouve engagée.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Pour tous renseignements complémentaires : forumphilo.lemondelemans@gmail.com ou sur le site <https://forumlemondelemans.univ-lemans.fr/fr/evenements-actualites/concours-des-lyceens.html>